

## 25-03-12 Administration Générale – Intercommunalité

Adhésion au service de Système d'information Géographique WEB : Géoloire42® Cadastre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE Loire – pour l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, Géoloire42® Cadastre.

L'offre de base comprend :

1. Accès individualisé et sécurisé au portail [www.geoloire42.fr](http://www.geoloire42.fr)
2. Accès à l'application Géoloire42® Cadastre : exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données MAJIC)
3. Mise à jour annuelle des tombées cadastrales et fourniture des données cadastrales au format MAJIC (sur demande) assurée par SIEL-TE
4. Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG
5. Consultation des réseaux électriques et gaz mis à jour chaque année
6. Accès aux données intercommunales et départementales, si disponibles sur le territoire
7. Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN et aux données en Open Data
8. Accès à l'Orthophotographie départementale issue du partenariat avec le CRAIG
9. Accès au Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), s'il est disponible sur le territoire
10. Formation à Géoloire42® Cadastre (sur demande)
11. Accès à l'application Géoloire42® THD42 : outil d'aide à la décision pour les raccordements au réseau Fibre Optique

Ce service propose également les options suivantes :

<b>Options</b>	<b>Descriptif</b>
<b>1 - Passerelle vers ADS</b>	Mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols (cart@DS ou R'ADS/Next'ADS) sur devis éditeur
<b>2 - Portabilité</b>	Visualisation/Modification en mode déconnecté sur tablette et/smarphone
<b>3 - Grand public</b>	Interface Grand Public : diffusion de données ouvertes via internet
<b>4 - Pack 4 thématiques</b>	Création de données propres à la collectivité par thématique : réseau d'eau, assainissement, signalisation, points de collecte, etc... Forfait qui inclut l'occupation du serveur et la mise à jour des données existantes dans l'application. Pour l'intégration de nouvelles données par le SIEL-TE, un devis sera proposé selon tarif à la journée

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Municipal pour une durée de 6 années civiles. Au-delà de ces 6 années, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le montant de la contribution annuelle est lié au classement de la collectivité (A, B, C, D, E, F – SAINT-PRIEST EN JAREZ : B). Le montant de la cotisation sera révisé chaque année à partir de l'indice Syntec, communiqué par la Fédération Syntec, pour mieux prendre en compte les évolutions du coût de la main d'œuvre intellectuelle, pour les prestations fournies.

L'adhésion aux options est possible à tout moment et jusqu'à échéance de l'adhésion principale, le montant de la contribution s'ajoutant à celui de l'offre de base.

Les communautés de communes peuvent également adhérer en lieu et place des communes qui leur ont transféré cette compétence, la contribution est alors la somme des contributions qui auraient été versées par les communes isolément.

Je vous demande de bien vouloir :

- Décider d'adhérer à Géoloire42® Cadastre **à l'offre de base**, à compter de l'exercice de l'année 2025 pour une durée de 6 ans,
- S'engager à verser les cotisations totales annuelles correspondantes, selon l'année en cours. **Année 2025 : 425 €**,
- S'engager à être en conformité RGPD,
- Décider d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations,
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adhérer à Géoloire42® Cadastre **à l'offre de base**, à compter de l'exercice de l'année 2025 pour une durée de 6 ans,
- S'engager à verser les cotisations totales annuelles correspondantes, selon l'année en cours. **Année 2025 : 425 €**,
- S'engager à être en conformité RGPD,
- Inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Copie conforme**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 25 mars 2025**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 24 mars 2025**

**25-03-12 Administration Générale – Intercommunalité**

Adhésion au service de Système d'information Géographique WEB : Géoloire42® Cadastre

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO  
Mme BARBE à Mme PAPIN  
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :